

## Le permis de conduire : l'autonomie - Maxime Suire

A 18 ans j'ai passé un permis « classique », je marchais encore sans aide technique. Puis la maladie évoluant, j'ai eu de plus en plus de mal avec les pédales de commande (les chaussures orthopédiques avec releveur, ce n'est pas top pour fléchir le pied). Voulant garder mon autonomie, j'ai acheté une voiture automatique (plus de problème d'embrayage et de débrayage) et j'ai



fait adapter ma voiture d'une boule au volant et frein à pousser. Mais avant d'envisager toutes ses transformations j'ai dû repasser un permis adapté.

Attention, si vous envisagez de faire comme moi, il faut absolument faire les démarches dans l'ordre suivant :

- Envoyer une demande de participation financière au permis de conduire adapté à la MDPH

**Attention** : seul le surcoût entre les deux permis est pris en charge.

- Attendre l'accusé de réception du dossier complet de la MDA.

- Prendre rdv avec un médecin agréé permis de conduire (non remboursé). Celui-ci validera votre aptitude physique à passer le permis.

- Prise des leçons de conduite dans une auto-école adaptée (on essaye plusieurs adaptations de véhicule et avec le moniteur on choisit la plus adaptées.)

- Une fois le permis obtenu, la préfecture vous délivrera votre nouveau permis de conduire et vous pourrez alors faire équiper votre voiture avec l'aide financière plus ou moins élevée de la MDPH. Dans mon cas comme j'avais commencé à travailler c'est l'AGEFIPH qui a payé une partie de l'équipement pour me rendre à mon travail.

**Attention** : ce permis adapté est soumis à un contrôle médical régulier (au maximum tous les 5 ans). Si un accident survient sans ce permis adapté ou que sa validité est dépassée, l'assurance ne vous couvre pas. Il faut anticiper une visite médicale 6 mois avant sa date de péremption.

Quand je marchais avec mon rollator, j'arrivais à le mettre dans le coffre et je me déplaçais jusqu'au siège conducteur en me tenant à la voiture pour m'installer au volant. Aujourd'hui je suis en fauteuil roulant alors j'ai fait adapter sur la voiture un coffre de toit, le chair topper. C'est un système hyper pratique qui permet à l'aide d'une télécommande de monter mon fauteuil pliant sur le toit de ma voiture.

L'obtention de ce permis adapté, m'a permis de garder une certaine autonomie et de conduire en toute sécurité (pour moi et pour les autres). Je vis dans une zone qui n'est pas desservie par les transports en commun et c'est un atout pour moi de pouvoir me déplacer seul.

Cependant la maladie évoluant, je me sens de moins en moins en sécurité pour faire de longs trajets ; je préfère donc être accompagné.

Pourtant me rendre seul à un rendez-vous est réconfortant. J'ai remarqué qu'en étant accompagné, les personnes s'adressent plus facilement à mon accompagnant et c'est très frustrant. Ce n'est pas parce que nous sommes en fauteuil roulant qu'il faut nous déresponsabiliser.